

Offre exclusive aux Partenaires PLATINE et PRIVILÈGE AQIII

L'AQIII propose à ses partenaires Platine et Privilège corporatifs la possibilité d'adhérer à son nouveau Club option VIP AQIII.

CLUB







Avantages option VIP AQIII exceptionnelle

Un adhérent au Club option VIP AQIII est également un membre au prestigieux Club St-James.

- Désignez un (1) représentant de votre entreprise à titre de délégué AQIII du Club St-James.
- Un maximum combiné de cent (100) délégués options VIP AQIII (membres et partenaires) peuvent bénéficier de l'entente exclusive par année.
- Tous les privilèges sont associés à votre statut de membre du Club St-James et vous avez accès à tous les services offerts au Club St-James.
- Chaque délégué recevra un état de compte mensuel du Club St-James.
- Accès aux activités exclusives organisées par le Club option VIP AQIII

Conditions

Pour demander l'adhésion au Club option VIP AQIII, vous devez détenir pour l'ensemble de l'année civile un Partenariat Platine ou Privilège admissible.

- Notez qu'un Partenaire qui adhère au Club option VIP AQIII n'est pas membre de la Corporation AQIII; seuls les consultants indépendants en TI peuvent être membre de la corporation AQIII.
- Valide du 1er janvier au 31 décembre. Renouvelable annuellement selon conditions.

Droit d'entrée « Partenaire »

- CLUB option VIP AQIII 2024 « Partenaire » est de 995\$+tx (près de 3 000\$+tx), un rabais de 2 005\$.
- Les crédits de forfait Platine ou Privilège ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les frais d'adhésion au Club option VIP AQIII. Une facture sera émise par l'AQIII.

Màj 30 novembre 2023